Nations Unies S/PV.5655



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5655e séance

Mercredi 4 avril 2007, à 10 heures
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	Mme Tincopa
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Afrique

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

07-29529 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Holmes à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil de sécurité va maintenant entendre un exposé de M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à qui je donne la parole.

M. Holmes (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette occasion qui m'est donnée de faire au Conseil de sécurité un exposé sur ma première mission au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine.

J'ai choisi cette région pour y effectuer ma première visite, car le Darfour est le théâtre de l'une des plus grandes opérations humanitaires du monde, et parce que nous rencontrons des difficultés particulièrement prononcées pour assurer la protection des civils dans l'ensemble de la région. J'aborderai les trois pays par ordre alphabétique, ne serait-ce que pour veiller à ce que les remarques que je souhaite faire sur la République centrafricaine, en particulier, ne soient pas occultées par le Darfour, comme cela arrive trop souvent. Je m'exprimerai en français au sujet de la République centrafricaine et du Tchad, et je reviendrai à l'anglais pour parler du Soudan.

(*l'orateur poursuit en français*)

En République centrafricaine, je me suis d'abord rendu à Paoua, dans le nord-ouest du pays. Suite aux combats du 28 janvier entre les rebelles de l'Armée pour la restauration de la République et de la démocratie (APRD) et les Forces armées centrafricaines (FACA), une partie de la population de Paoua et des villages environnants a fui dans la brousse, où elle demeure encore à ce jour. J'ai pu moi-même visiter certains villages complètement ou partiellement brûlés, pillés et vidés de leur population.

Il n'y a pas de camps de déplacés à proprement parler. Au contraire, la population déplacée demeure éparpillée dans la brousse. Ceci rend particulièrement difficile la localisation de ces populations, qui ont tendance à fuir à l'approche de tout véhicule. J'ai toutefois pu rencontrer certains déplacés, voir les conditions dans lesquelles ils vivent et écouter leurs histoires, souvent émouvantes. Les déplacés sont généralement regroupés par famille, à quelques kilomètres de leur maison et de leurs champs. Là, ils n'ont accès à rien : ni eau potable, ni abris, ni service de santé ou d'éducation.

Ces personnes m'ont dit, de manière quasi unanime, avoir fui non pas les rebelles, mais les représailles des FACA et de la garde présidentielle. Elles m'ont en outre affirmé qu'à ce stade, elles ne se considèrent pas assez en sécurité pour retourner dans leurs villages. Il est en outre apparent que l'État n'est plus présent, sous aucune forme. Les populations sont livrées à leur propre sort.

D'autres zones du pays sont affectées par des situations comparables : Kaga Bandoro ou encore Birao, dans le nord-est, où les combats du mois dernier entre les rebelles de l'Union des Forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) et les forces gouvernementales ainsi que les règlements de compte qui ont suivi ont détruit la ville à 70 % et provoqué la fuite de la population. Je dis « comparables », car il apparaît que dans certaines régions l'incendie et le pillage des villages doivent être imputés aux rebelles plutôt qu'aux forces gouvernementales. Je ne peux enfin évoquer la situation sécuritaire désastreuse dans le nord de la République centrafricaine sans mentionner les actions des bandits de grand chemin ou coupeurs de route qui ont un impact dévastateur sur les populations civiles.

Les organisations humanitaires estiment que 1 million de Centrafricains, soit environ un quart de la population, ont besoin d'une assistance humanitaire. Le nombre estimé des personnes déplacées internes est passé en moins d'un an de 50 000 à 212 000. À ceux-là s'ajoutent 70 000 réfugiés au Tchad et au Cameroun. Cette situation pour le moins préoccupante risque encore d'empirer dans les mois qui viennent, notamment pendant la saison des pluies.

Il est clair que, malgré une équipe sur le terrain très enthousiaste, la réponse humanitaire reste insuffisante. Nous avons besoin de plus de partenaires, de plus de ressources et de plus de plaidoyer. Je lance à cet égard un appel aux organismes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux bailleurs de fonds. Au 31 mars, l'Appel humanitaire des Nations Unies pour la République centrafricaine, d'un montant de 54 millions de dollars, n'était financé qu'à 18 %.

Ici comme ailleurs, l'aide humanitaire ne peut être qu'un palliatif. Une solution durable exige que les autorités centrafricaines assument leur obligation de protection de la population civile et mettent fin à l'impunité. Je m'en suis ouvert à la fois au Président Bozizé et au Premier Ministre Doté. Je ne crois pas cependant que les autorités centrafricaines, quelle que soit la bonne volonté affichée, soient en mesure de relever seules ce défi. La communauté internationale, y compris ce Conseil, doit donc prendre ses responsabilités afin d'apporter des solutions politiques et sécuritaires à cette crise politique et sécuritaire.

Au plan politique, il est urgent que les diverses parties au conflit consentent à un cessez-le-feu et entament des négociations pour une solution politique durable, comme recommandé par le Groupe des sages.

En matière de sécurité, la situation exige une forte accélération de la réforme du secteur sécuritaire afin de soutenir les efforts du Gouvernement centrafricain pour rétablir son autorité sur tout le territoire et se doter d'une armée professionnelle et disciplinée, capable d'assurer la protection de la population dans le respect des règles du droit international humanitaire.

En outre, il est urgent d'assurer une meilleure protection des frontières de la République centrafricaine, notamment avec le Darfour. Cela m'amène à m'interroger sur l'approche à adopter : le déploiement d'une force multidimensionnelle dans le nord-est de la République centrafricaine doit-il nécessairement être soumis à la volonté des autorités tchadiennes d'accepter une présence internationale sur leur propre territoire? Une autre possibilité serait de demander à l'Union africaine et à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) d'étudier la possibilité de renforcer le mandat et le rôle des 380 soldats de sa Force multinationale (FOMUC). Cela pourrait inclure, par exemple, le suivi des activités militaires dans le nord du pays et aux alentours des frontières.

La République centrafricaine demeure l'un des pays les plus pauvres au monde. Malgré cela, au cours des deux dernières années, elle a fait des progrès significatifs, ainsi que l'attestent les retours en 2006 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Le Gouvernement démocratiquement élu semble vouloir relever les défis économiques et de développement auxquels est confronté le pays. La communauté internationale se doit d'accompagner le peuple centrafricain dans cet effort, de répondre aux besoins humanitaires dans le nord et d'éviter que la crise sécuritaire et politique qui y sévit n'anéantisse les progrès réalisés.

S'agissant de la situation dans l'est du Tchad, et notamment à Goz Beida où je me suis rendu, il me semble que j'ai peu à apprendre aux membres de ce Conseil. Permettez-moi, Monsieur le Président, de citer le rapport de juin 2006 (S/2006/433) de la mission que vous avez dirigée dans l'est du Tchad. À son paragraphe 55, il est indiqué qu' :

> « À Goz Beida, les organisations humanitaires (...) ont exprimé la profonde préoccupation que leur inspiraient la détérioration de la situation (...) dans les camps et les recrutements qui y étaient opérés, ainsi que les attaques menées par les Janjaouid contre les villages. Elles ont souligné que, faute d'une meilleure protection, les interventions humanitaires se trouveraient gravement compromises. Leur préoccupation allait également aux conséquences préjudiciables de la présence des réfugiés pour l'environnement local, illustrées par l'utilisation des maigres ressources locales. »

Près d'un an plus tard, les préoccupations des humanitaires dans l'est du Tchad demeurent. Y trouver des réponses pragmatiques est devenu encore plus indispensable et urgent. Depuis la mission du Conseil, la situation à l'est du Tchad s'est en effet dégradée d'une manière significative. Concentrée sur d'autres

objectifs, l'armée tchadienne a de fait abandonné une grande partie de l'est du pays à la loi de milices et de groupes armés en tout genre et de tout bord. Il s'en est suivi une multiplication des violences ethniques et politiques.

Depuis l'automne 2006, des centaines de personnes ont été tuées. Des dizaines de villages ont été brûlés. Le nombre de personnes déplacées dans l'est du Tchad est passé de 50 000 à 140 000 en à peine quelques mois, y compris plus de 100 000 dans le seul département du Dar Sila, dont Goz Beida est le chef-lieu. La militarisation des camps de réfugiés et des sites de déplacés s'est accélérée. Le phénomène des recrutements forcés, y compris d'enfants, devient un problème majeur. Enfin, la pression sur les populations locales et les ressources naturelles de la région – en particulier l'eau – qui était déjà difficilement gérable atteint un niveau insoutenable. Les organisations humanitaires, qui avaient jusque là toujours su faire face, risquent aujourd'hui d'être dépassées.

Il ne fait donc aucun doute que la réponse humanitaire doit être plus forte, plus rapide et plus stratégique. Il nous faut répondre d'une manière mieux coordonnée, en particulier, aux besoins les plus urgents, avant la saison des pluies. C'est pour cette raison que j'ai décidé de renforcer la présence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Tchad. D'autre part, il nous faut reconnaître que les réfugiés et les déplacés ne pourront pas retourner chez eux dans les mois qui viennent. Il nous faut donc définir dès maintenant une stratégie à plus long terme. Celle-ci se doit d'apporter des solutions durables à la présence prolongée des réfugiés et des déplacés et proposer une assistance équilibrée qui prenne en compte les besoins des populations hôtes. La relocalisation des camps de réfugiés les plus exposés doit également être une priorité, dans le plein respect des règles internationales en vigueur et de la dignité des réfugiés. Pour assurer la bonne mise en œuvre de ces mesures, il est important que les bailleurs financent l'Appel humanitaire pour le Tchad d'un montant de 174 millions de dollars. À ce jour, celui-ci n'est financé qu'à hauteur de 23 %.

Je me dois cependant d'alerter ce Conseil sur le fait que si rien n'est fait pour améliorer la situation sécuritaire dans l'est du Tchad, la situation humanitaire continuera à se détériorer. D'une part parce que les besoins humanitaires continueront à augmenter; d'autre part, parce que les organisations humanitaires, dont l'accès aux plus vulnérables est déjà limité par l'environnement sécuritaire actuel, ne seront plus en mesure de répondre à de nouveaux besoins. Pour éviter ce scénario catastrophe, et comme je l'ai dit au Premier Ministre Coumakoye, il est urgent que le Gouvernement tchadien commence à combattre l'impunité et offre, comme il se doit, sa protection aux populations tchadienne et réfugiée dans l'est du Tchad.

Il est également vital que les pourparlers en cours entre les membres du Conseil et le Gouvernement sur le déploiement d'une force multidimensionnelle aboutissent au plus vite. Une présence sécuritaire internationale est en effet, à mon sens, et comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la question (S/2007/97), indispensable pour assurer la protection des réfugiés et des personnes déplacées dans l'est du Tchad.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Enfin, je voudrais aborder la question du Soudan. Cette semaine marque un triste anniversaire : C'est le 2 avril 2004, il y a trois ans cette semaine, que le Conseil a entendu son premier exposé sur le Darfour, présenté par mon prédécesseur Jan Egeland. Il y a trois ans, 230 travailleurs humanitaires s'efforçaient d'aider 350 000 personnes au Darfour. Aujourd'hui, plus de 13 000 travailleurs humanitaires s'efforcent d'apporter leur aide à près de quatre millions de personnes touchées par le conflit, dont plus de deux millions sont déplacées. J'ai été frappé par l'ampleur et, à bien des égards, le succès de cette opération. Le dévouement et le courage des travailleurs humanitaires ont été pour moi une source d'inspiration.

Alors qu'on enregistre actuellement relativement peu d'attaques entre les forces gouvernementales et les groupes rebelles, des incidents violents éclatent presque quotidiennement, allant de sanglants affrontement tribaux au Sud-Darfour aux continuelles attaques des Janjaouid et d'autres attaques de milices contre des villages, à la généralisation actuelle de l'insécurité et de l'état de non-droit, où la violence imprévisible et l'impunité est la règle. Si l'on dénombre relativement peu de victimes militaires, les civils demeurent les principales victimes. Le besoin d'aide humanitaire de grande envergure ne cesse de croître, alors que la communauté internationale fournit 95 % des quelque 800 millions de dollars dont on a besoin chaque année, étant donnée que le problème continue d'évoluer impitoyablement.

Durant les six derniers mois, près de 250 000 civils innocents ont été contraints d'abandonner leur

foyer et de chercher un refuge, principalement du fait des attaques des milices soutenues par le Gouvernement. Ils ont fui vers les camps des trois états du Darfour – bien souvent des camps qui dépassaient déjà leur capacité. Plus d'un tiers de la population du Darfour – 2,2 millions de personnes – est désormais déplacée. À ce rythme, cette situation pourrait toucher plus de la moitié de la population d'ici 18 mois environ. Cette perspective est effrayante. Entre-temps, la politisation et la militarisation des camps sont devenues une réalité, créant une bombe à retardement prête à exploser.

L'un des éléments les plus tristes au cours des trois ans qui se sont écoulés est que les personnes qui se trouvaient dans des camps y demeurent et commencent sans aucun doute à perdre l'espoir de pouvoir retrouver leur foyer et leur vie passée.

L'on ne parvient pas à remédier aux violations du droit humanitaire et aux abus des droits de l'homme – sans oublier la violence sexiste. Le 16 mars, il y a deux semaines, une fillette de 10 ans et une autre de 12 ans ont été violées, de toute évidence par des agents de la police, au camp de déplacés de Tawilla dans le Darfour-Nord. Alors que je traversais le camp d'Al-Salaam près de El-Fasher, des centaines de petites filles et de petits garçons suivaient mes pas. Je ne pouvais m'empêcher de me demander combien ils étaient à souffrir de ces atrocités.

J'ai indiqué que l'opération humanitaire au Darfour est à bien des égards une réussite. La majorité des quatre millions de personnes dans le besoin semble disposer de suffisamment de nourriture, d'eau potable et des services sanitaires de base, d'un abri, de soins médicaux et – dans certains cas au moins – de l'accès à une éducation de base. Toutefois, c'est fondamental, comme je l'ai déjà indiqué, nous ne sommes pas parvenus à protéger efficacement la population contre la violence et les abus, même si la présence humanitaire constitue une force de dissuasion considérable, tout comme les rapports successifs sur la situation au Darfour, par exemple le rapport accablant présenté récemment par le Conseil des droits de l'homme.

Aucune partie au conflit ne peut se prévaloir de sa haute autorité morale; toutes les parties sont responsables de ces violations continues et généralisées du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Cependant, comme je le rappelle à chaque occasion, le Gouvernement soudanais a la responsabilité première de protéger sa population et est tenu de mener comme il convient les enquêtes et de poursuivre en justice ceux qui sont accusés d'avoir commis des délits.

On enregistre également bon nombre de menaces faites à l'action humanitaire, qui pourrait aisément conduire à son abandon progressif. La première menace est l'ampleur même de cet effort. Pendant combien de temps la communauté internationale peut-elle soutenir une opération si coûteuse et difficile? Pendant combien de temps la population du Darfour peut-elle en supporter le coût humain?

La seconde menace vise l'accès, qui diminue constamment depuis un certain temps déjà. La position varie d'un jour à l'autre, mais à tout moment il y a près d'un million de personnes que nous ne parvenons pas à atteindre. Par exemple, j'ai visité une zone contrôlée par les rebelles au Jebel Marra qui n'avait reçu presque aucune aide depuis plusieurs mois parce que la route principale était bloquée, et où l'absence de nourriture adéquate et de soins médicaux commençait à se faire sentir. Le principal obstacle à la liberté d'accès est évidemment l'insécurité généralisée et imprévisible qui règne au Darfour. Les conséquences de cette limitation de l'accès commencent déjà à se refléter dans les principaux indicateurs de nutrition et de santé qui, une fois de plus, commencent à s'orienter dans la mauvaise direction.

Mais il y a également des obstacles bureaucratiques importants. J'ai fait l'expérience de cette troisième source de menaces pour la première fois lorsque j'ai été arrêté à un poste de contrôle militaire et prié de faire demi-tour, non loin de Kutum, au Nord-Darfour, alors que j'essayais de visiter le camp de Dassab. Bien que le Gouvernement se soit par la suite excusé, si un tel incident peut se produire durant ma visite, des journalistes suivant chacun de mes pas, il est aisé d'imaginer la lutte quotidienne que doivent mener les travailleurs humanitaires qui opèrent sur le terrain au Darfour – point que j'ai signalé avec insistance aux autorités locales et au Gouvernement central.

En dépit de cette expérience personnelle, je peux signaler certains progrès potentiels intervenus récemment. Le 28 mars, le Gouvernement soudanais a signé un nouveau communiqué commun avec l'ONU, visant à alléger la charge administrative qui a si gravement entravé les opérations de secours ces derniers mois. Le communiqué engage le Gouvernement soudanais à rendre plus rapide l'octroi

de visas et de permis et de procéder à un dédouanement rapide, avec des délais déterminés. Il prévoit également un Comité mixte de suivi, coprésidé par le Ministre soudanais des affaires humanitaires et le Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, qui se réunira une fois par mois. La pleine et régulière mise en œuvre de tous les aspects de cet accord ne représente pas une exigence excessive. Le Gouvernement soudanais doit faire tout son possible afin de faciliter le travail de ceux qui sauvent les vies de ses propres citoyens.

La quatrième menace est celle que font peser les conséquences continues de la violence exercée contre les travailleurs humanitaires. Les membres du personnel sont victimes de violences physiques et d'attaques verbales, les bureaux et les résidences sont saccagés et les effets personnels volés. Les véhicules sont régulièrement détournés sous la menace des armes, souvent en plein jour – parfois même dans les chefs-lieux des états. Dans ce cas non plus, aucune des parties ne peut clamer son innocence. En bref, ceux qui viennent offrir leur aide à la population sont devenus des cibles, et ce n'est pas la campagne lancée par les médias sur les supposés crimes perpétrés par les travailleurs humanitaires, ou les allusions à des cas d'espionnage ou à des desseins politiques cachés, qui contribuent à améliorer leur situation.

En janvier, un raid a été mené par des membres du Gouvernement sur les locaux d'une ONG à Nyala. Vingt membres du personnel des Nations Unies, d'ONG et de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) ont été arrêtés, ont fait l'objet de violences physiques et d'attaques verbales et ont été accusés d'avoir commis des délits pénaux. J'ai demandé à tous les membres du Gouvernement que j'ai rencontrés de lever l'ensemble de ces accusations. Suite à cet incident, la communauté humanitaire se sent, à juste titre, doublement victime. Les personnes concernées n'ont pas seulement été attaquées, elles ont été accusées d'avoir commis un crime, ce qui ajoute l'insulte à l'injustice. Une fois encore, je demande instamment qu'il soit rapidement donné suite à ma requête. Toutefois, les dernières nouvelles selon lesquelles les personnes concernées ont été priées de se présenter demain au tribunal, à Nyala, ne semblent pas aller dans le sens de la coopération qu'attend la communauté internationale.

Je voudrais parler d'un élément important dans ce contexte. Durant mon voyage, des membres du Gouvernement ont fait entendre à plusieurs reprises que certaines ONG se livraient à des activités politiques inappropriées au Darfour. Cette allégation fait généralement référence à des activités de plaidoyer concernant la protection des civils contre les violations de leurs droits. En d'autres termes, offrir de la nourriture et un abri est acceptable; parler de violations du droit humanitaire ne l'est pas. Mais prendre la parole afin de protéger des civils fait partie intégrante de l'action humanitaire actuelle et reflète les graves préoccupations de la communauté internationale – et de ce Conseil – à l'égard de la sécurité et de la protection des civils au Darfour. J'espère que ce type de pression insidieuse exercée sur les organismes et la discrimination entre les « bons » et les « méchants » cesseront.

Je voudrais également saisir cette occasion pour présenter mes sincères condoléances aux familles des cinq soldats sénégalais de la force de protection de la MUAS, tués dimanche au Darfour. Cette triste perte, intervenue si vite après le meurtre de deux soldats de la paix de la MUAS à Gereida, il y a exactement un mois, constitue un exemple supplémentaire du sort de ceux qui viennent offrir une aide à la population du Darfour et qui deviennent eux-mêmes des cibles.

En somme, malgré son ampleur et le succès avec lequel elle a aidé des millions de personnes et effectivement sauvé des centaines de milliers de vies, l'opération humanitaire au Darfour est de plus en plus fragile. Les organismes et les personnes qui assurent son fonctionnement subissent de plus en plus de pression sous l'effet des facteurs que j'ai décrits. Le moral est au plus bas. Si la situation ne s'améliore pas ou si davantage d'incidents graves touchent des travailleurs humanitaires, certaines organisations pourraient se retirer et l'opération pourrait commencer à se désagréger. Nous pourrions alors être rapidement confrontés à une catastrophe humanitaire, dont personne ne veut. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'éviter. Il incombe en particulier au Gouvernement soudanais de veiller à ce que cette catastrophe soit évitée. J'espère très sincèrement que je ne devrai pas faire un autre exposé de ce genre, ou pire encore, en avril prochain.

Je me suis également rendu à Djouba, dans le Sud-Soudan, pour faire le point des efforts humanitaires dans cette région, dans le cadre de l'application de l'Accord de paix global. Bien que des progrès considérables aient été faits, comme le début du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, d'autres questions demeurent,

comme celles concernant la frontière d'Abyei, le réalignement des forces et la démobilisation. Cependant, alors que les besoins humanitaires immédiats diminuent, il est urgent d'accélérer le relèvement et l'aide au développement pour aider à maintenir la paix. En particulier, le Darfour ne doit pas distraire la communauté internationale de l'importance fondamentale de cet accord Nord-Sud. Par ailleurs, comme le Gouvernement du Sud-Soudan lui-même le reconnaît clairement, un règlement pacifique et rapide du conflit au Darfour lui serait très profitable.

De même, il est essentiel de voir aboutir les pourparlers de paix entre l'Armée de résistance du Seigneur et le Gouvernement ougandais, qui devraient être relancés plus tard au cours de ce mois. Un règlement pacifique de ce conflit qui dure depuis 20 ans contribuerait non seulement à stabiliser l'Accord de paix global, mais aussi à atténuer les effets de l'une des crises humanitaires les plus anciennes d'Afrique : 1,4 million de personnes sont toujours déplacées dans le nord de l'Ouganda. L'action menée par l'Envoyé spécial, M. Chissano, a efficacement renforcé cette initiative dirigée par des Africains. Pour notre part, le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire continuera d'appuyer le Projet pour l'Initiative de Djouba, de concert avec nos collègues du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais terminer, en m'excusant d'avoir été si long, par quelques brèves réflexions générales sur ce que j'ai vu et entendu.

Premièrement, j'ai été frappé par la complexité des conflits dans chacun des pays que j'ai visités, du fait qu'ils impliquent, outre des problèmes politiques profonds, un mélange de nombreux facteurs ayant trait à des rivalités et des tensions anciennes entre les différents groupes ethniques et tribaux, entre les éleveurs et les agriculteurs, exacerbées par la progression du désert et l'effondrement des structures traditionnelles, et entre des dirigeants dont les relations passées et actuelles sont complexes.

Deuxièmement, les conflits à l'origine des graves problèmes humanitaires auxquels nous essayons de remédier ont un aspect régional manifeste. Les retombées de la crise au Darfour sont évidentes, particulièrement dans l'est du Tchad. Si nous voulons régler chaque conflit de façon durable, nous avons besoin d'une approche régionale dans le cadre de laquelle les questions seront abordées, autant que possible, en parallèle.

Troisièmement, chaque conflit comporte aussi un facteur manifestement interne, si tentant qu'il soit pour les gouvernements concernés de rejeter entièrement la faute sur le Darfour. En d'autres termes, il convient de mettre au point des solutions nationales en plus de l'approche régionale.

Quatrièmement, dans chaque pays, le besoin fondamental et urgent est surtout de trouver des solutions politiques par le dialogue et la médiation, avec une assistance extérieure le cas échéant, mais en s'appuyant sur les acteurs nationaux eux-mêmes. Cela implique que les hommes politiques et les dirigeants doivent cesser de se jouer des tours, en n'accordant aucune attention ou peu d'attention à la vie et aux moyens d'existence de centaines de milliers de leurs concitoyens, aux besoins desquels la communauté internationale subvient entre-temps. Pour la communauté internationale, cela signifie qu'il lui faut consacrer des efforts plus intenses à la prévention, au règlement et à la médiation des conflits. À cet égard, il n'existe aucun acteur plus important que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. C'est le meilleur investissement de tous, en particulier au regard du coût humain effroyable qu'entraîne ce à quoi nous assistons dans les trois pays dans lesquels je me suis rendu. Et les sommes que nous consacrons à l'emplâtre sur la jambe de bois que représente l'aide humanitaire massive pourraient être tellement plus productives si elles étaient destinées au développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Sir John de son premier exposé au Conseil. Au nom du Conseil, je tiens à lui souhaiter plein succès à la tête du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui se sont inscrits sur la liste et qui souhaitent faire des observations ou poser des questions après l'exposé que nous venons d'entendre.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Deux ans après la signature de l'Accord de paix global, le Sud-Soudan demeure confronté à des défis humanitaires, notamment la nécessité d'aider des centaines de milliers de personnes déplacées dans le pays, dont la plupart sont en train de retourner vers le sud. La situation est encore compliquée par une épidémie de méningite qui s'est propagée dans huit des dix États du Sud.

Nous sommes extrêmement préoccupés par la détérioration de la situation au Darfour. En dépit du remarquable travail réalisé par les travailleurs humanitaires, nous ne pouvons nier que l'insécurité s'aggrave et que les travailleurs humanitaires deviennent des cibles. Les opérations humanitaires se ralentiront considérablement à moins que la situation ne s'améliore et que les travailleurs puissent mieux atteindre les personnes démunies. Devant cette situation intenable, nous lançons une fois encore un appel au Gouvernement soudanais pour qu'il permette aux travailleurs humanitaires de se déplacer plus facilement. Ces travailleurs pourront aider davantage de personnes qui en ont cruellement besoin, si la sécurité est garantie et que les violences imprévisibles à leur encontre prennent fin.

Il est urgent que la communauté internationale tente de remédier de façon appropriée aux problèmes humanitaires que connaît le Tchad, où on compte plus de 400 000 réfugiés et personnes déplacées. Il est évident que le nombre de ces malheureuses victimes augmentera à cause de la situation au Darfour et en République centrafricaine. La violence croissante qui sévit dans l'est du Tchad perturbera sérieusement les opérations humanitaires dans cette région, où les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales font un travail remarquable.

Nous rappelons l'avertissement lancé la semaine dernière par le Coordonnateur des secours d'urgence, qui a déclaré que la communauté internationale manifestait peu d'enthousiasme à financer les opérations humanitaires au Tchad et sous-évaluait l'ampleur de la crise dans ce pays. En raison de la situation humanitaire effroyable au Tchad, nous encourageons les donateurs à verser la somme de 174 millions de dollars, qui est nécessaire pour distribuer de la nourriture, de l'eau et des abris dans l'est du Tchad. Le montant de 40 millions de dollars déjà versé ne peut suffire à satisfaire aux divers besoins de ces malheureuses victimes.

Le nombre de personnes déplacées dans diverses parties de la République centrafricaine a triplé en 2006. Dans les régions les plus touchées, l'absence de développement et la grande insécurité ont plongé les populations vulnérables dans une situation d'extrême urgence. Nous tenons à exprimer notre profonde préoccupation à la lecture des rapports signalant des exécutions sommaires, des attaques ciblées et des persécutions à l'encontre de groupes ethniques déterminés, ainsi que la destruction répétée, partielle ou totale, de villages par le feu. Je voudrais rappeler qu'en vertu du droit international humanitaire, les civils ont le droit absolu d'être protégés en temps de conflit. C'est pourquoi nous demandons à toutes les parties à ce conflit de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des civils, étant donné que l'insécurité demeure la principale cause des déplacements.

Nous savons que l'ONU demande un montant de 49 millions de dollars pour la République centrafricaine pour l'année 2007. Pour l'heure, moins de 0,4 % de ce montant a été versé. Le versement rapide de fonds est essentiel pour que les agences humanitaires puissent élaborer et lancer les programmes qui permettront d'atteindre à temps les plus démunis.

Nous tenons à féliciter le Président Chissano des efforts qu'il a déployés pour trouver une solution durable au conflit qui oppose l'Armée de résistance du Seigneur et le Gouvernement ougandais. Nous exhortons les parties à s'engager à relancer les pourparlers dès que la situation le permettra.

Le Coordonnateur des secours d'urgence a attiré l'attention du monde sur les catastrophes humanitaires dans les secteurs que j'ai mentionnées. Il a ajouté que sans sécurité, toute l'aide humanitaire du monde ne modifiera pas la situation. Nous n'insisterons jamais assez sur la nécessité de trouver très rapidement des solutions politiques aux problèmes politiques dans chacun de ces trois cas.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier Sir John Holmes pour son exposé très complet. Je dois avouer cependant qu'il était plutôt déprimant d'écouter son exposé et d'entendre le récit des souffrances incessantes des populations de la République centrafricaine, du Soudan et du Tchad. Cela étant, Sir John nous a donné une lueur d'espoir à la fin de son exposé, lorsqu'il nous a fait part de certaines de ses réflexions à propos de sa visite dans la région. Je me félicite en particulier que parmi les impressions dont il nous a fait part, il ait souligné le caractère régional de la situation. Ma délégation a toujours soutenu que, tant que la communauté internationale n'aura pas réglé la situation au Darfour, la population continuera de souffrir dans les camps au Tchad, en République centrafricaine et ailleurs. Le Darfour est l'élément clé; tant que la situation ne sera pas débloquée, les souffrances continueront. Malheureusement, toute l'aide et toute l'assistance ne

suffiront pas, si la situation politique au Darfour n'est pas réglée.

Nous partageons également le point de vue de M. Holmes selon lequel la situation au Darfour risque aussi d'avoir des retombées sur l'Accord de paix global signé entre le Nord et le Sud du Soudan. S'il en est ainsi, la situation sera plus tragique encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il faut maintenant un effort politique de grande envergure pour tenter de trouver une solution qui puisse englober les forces rebelles, le Gouvernement soudanais et tous les autres acteurs de la région, de manière à instaurer la paix dans cette région.

Ce qui nous préoccupe au plus haut point est que la seule chose qui semble améliorer la situation au Darfour est, bien entendu, la présence de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). Cependant, la MUAS ne sera pas toujours là; en fait, elle menace de partir d'ici juin ou juillet prochain. Dès ce moment, la population du Darfour sera réellement à la merci des Janjaouid, des bandits et de tous les autres individus que M. Holmes a si bien décrits dans son témoignage.

C'est pourquoi nous tenons, nous aussi, à demander à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour essayer de régler la situation au Darfour. Tant que nous n'y parviendrons pas, il y aura toujours des habitants qui, pour échapper à la mort, fuiront au Tchad et en République centrafricaine, où ils seront confrontés à des défis plus grands encore.

Je suis très heureux que le Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire mette en lumière la situation de la population dans cette région. Nous attendions la publication de ce rapport, qui nous rappelle que la population souffre dans cette partie du monde. Nous sommes parfois tellement empêtrés dans toutes les difficultés des complications politiques que nous oublions qu'il y a des gens qui souffrent. Je suis heureux que l'ONU fasse finalement ce qu'elle fait le mieux, à savoir rappeler à la communauté internationale qu'alors que nous discutons de missions conjointes, de lettres, de mémos et de tout le reste, les populations sur le terrain continuent de souffrir; elles sont à la merci des Janjaouid et de tous les autres individus présents sur le terrain; ce sont d'elles que nous devons nous souvenir, car c'est en fin de compte elles qui sont concernées.

Ainsi, je remercie M. Holmes de son rapport. C'est un rapport très dur à entendre. M. Holmes a dit qu'il espérait qu'il n'aurait pas à présenter un autre rapport du même genre; nous aussi, nous espérons que nous entendrons un rapport différent la prochaine fois. Cela étant, au rythme où vont les choses, je doute que ce soit vraiment le cas. Espérons-le pourtant.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je tiens à remercier M. Holmes, Secrétaire général adjoint, de son exposé.

Le Chine est profondément préoccupée par les crises humanitaires qui continuent de toucher certains pays africains. La Chine pense que les crises humanitaires en Afrique ont des causes profondes différentes et des toiles de fond complexes. Elles comprennent à la fois des conflits armés à grande échelle qui ont fait un grand nombre de morts parmi la population civile et des personnes déplacées, comme c'est actuellement le cas en Somalie, et des conflits ethniques, tribaux et religieux traditionnels engendrant des crises politiques locales qui aggravent la situation humanitaire, comme c'est le cas de l'Armée de résistance du Seigneur dans le nord de l'Ouganda et au Darfour, au Soudan. De plus, de longues périodes de sous-développement économique ont entraîné une pauvreté généralisée et les tragédies humaines qui vont de pair.

Étant donné que les causes sont différentes, les remèdes devraient aussi être différents. Des efforts devraient être faits pour mettre un terme aux conflits régionaux et les prévenir, et pour éviter que des catastrophes humanitaires à grande échelle ne se produisent et ne s'étendent. Des efforts devraient également être déployés pour éviter les approches politiques qui aggravent ces situations et promouvoir la réconciliation politique, l'harmonie et l'unité dans les pays concernés. Il faut, de bonne foi, aider l'Afrique à développer ses économies, à éliminer la pauvreté et à améliorer son niveau de vie. De façon générale, il est impératif d'adopter une approche ciblée pour traiter tant les causes profondes que les symptômes, de donner la priorité aux mesures concrètes sur les vains discours, d'éviter de considérer de façon abstraite et isolée les crises humanitaires et, surtout, d'éviter de politiser les problèmes humanitaires.

La communauté internationale a le devoir d'aider l'Afrique à réduire l'ampleur de ses crises humanitaires. Nous nous félicitons des efforts inlassables de l'ONU et d'autres organisations internationales de secours humanitaire. Nous demandons aux partenaires internationaux de continuer de tirer parti de leurs atouts respectifs et de mettre en

commun leur sagesse collective et tous leurs efforts pour gérer de façon intégrée les crises. Les donateurs intéressés doivent respecter en toute honnêteté leurs engagements, verser davantage de fonds pour l'aide humanitaire en Afrique et remédier d'urgence au déficit de ressources destinées aux activités humanitaires.

Le Gouvernement chinois a toujours considéré qu'il était très important d'aider les pays africains à améliorer leur situation humanitaire. Au fil des ans, le Gouvernement chinois a activement participé, dans la mesure de ses possibilités et de diverses façons, aux efforts internationaux de secours humanitaire en Afrique. À l'avenir, nous continuerons à nous associer aux efforts déployés par la communauté internationale.

M[me] **Wolcott Sanders** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier M. Holmes, Secrétaire général adjoint, de son exposé riche d'informations sur la situation humanitaire au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Il est particulièrement utile d'entendre ses observations de première main, et nous nous félicitons que M. Holmes ait décidé de consacrer sa première mission sur le terrain, en tant que Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, à cette crise qui demande des mesures urgentes.

Les États-Unis partagent l'opinion que les efforts internationaux faits depuis 2004 ont largement réussi à stabiliser la situation humanitaire au Darfour. Les efforts humanitaires à grande échelle ont permis d'abaisser les taux de mortalité et de malnutrition au-dessous des seuils critiques. Cependant, comme le Secrétaire général adjoint Holmes l'a relevé, au cours de l'année dernière les principaux indicateurs se sont dégradés et nos acquis collectifs sont à présent menacés. La multiplication des actes de violence – notamment les attaques ciblées contre des travailleurs humanitaires, l'accès de plus en plus restreint aux populations démunies et les obstacles bureaucratiques incessants que le Gouvernement soudanais oppose aux efforts de secours humanitaire – amène le Darfour au bord de la catastrophe. Nous saluons l'accord conclu récemment entre l'ONU et le Gouvernement soudanais pour lever les restrictions imposées aux travailleurs humanitaires au Darfour. Cela dit, nous notons que des engagements semblables n'ont pas été honorés dans le passé. Nous appelons donc une fois encore le Gouvernement soudanais à respecter ses engagements et à cesser de faire obstacle aux opérations humanitaires menées au Darfour.

Nous sommes profondément préoccupés de voir que la recrudescence de la violence se poursuit au Darfour, notamment le fait de prendre directement pour cible des travailleurs humanitaires à travers les vols de véhicules, les arrestations et les invasions armées de locaux appartenant à des organisations non gouvernementales (ONG). Le personnel des Nations Unies et des ONG qui coordonne la sensibilisation à la sécurité parmi les acteurs humanitaires est de plus en plus harcelé et empêché de faire son travail. Ce climat de violence et d'intimidation affecte le moral des agents de secours, qui travaillent déjà dans des conditions extrêmement difficiles, et nuit à la capacité des organismes des Nations Unies et des ONG de recruter et déployer du personnel qualifié.

La semaine dernière, nous avons constaté, dans l'est du Tchad, une recrudescence de la violence qui a entraîné le déplacement de 8 000 civils vers une zone où se trouvent déjà de nombreux réfugiés soudanais. Cela souligne les répercussions du conflit du Darfour sur les régions voisines. Nous appuyons fermement l'appel du Secrétaire général adjoint Holmes au déploiement d'une force de maintien de la paix dans l'est du Tchad et encourageons l'ONU à préciser avec le Gouvernement tchadien, dès que possible, les modalités d'un tel déploiement.

Nous partageons l'évaluation positive que fait M. Holmes de la situation humanitaire au Sud-Soudan. Grâce au règlement négocié qui a mis fin à plus de 20 ans de guerre civile, la population de cette région est désormais en mesure de se concentrer sur le relèvement et le développement. Nous reconnaissons qu'un appui constant à la remise en état de l'infrastructure économique et sociale au Sud-Soudan est essentiel à la paix et au développement durables.

Nous reconnaissons en outre qu'il est crucial, pour le relèvement du Sud-Soudan, d'apporter une assistance aux réfugiés rapatriés et aux personnes déplacées ainsi qu'aux communautés qui les accueillent. Nous saluons le travail du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations qui jouent le rôle de chef de file dans les efforts déployés pour aider les Soudanais déplacés à rentrer chez eux et à reprendre leur vie d'avant.

Mettre fin à la violence et à la souffrance reste l'une des grandes priorités des États-Unis. Nous continuons de travailler étroitement avec l'ONU, l'Union africaine et nos partenaires internationaux pour

venir à bout du conflit, fournir des secours humanitaires et amener les auteurs d'atrocités contre le peuple du Darfour à répondre de leurs actes.

Nous nous félicitons des échanges récents entre le Secrétaire général Ban et le Président Al-Bashir, qui illustrent l'attachement du Gouvernement soudanais au consensus trouvé le 16 novembre 2006 à Addis-Abeba. Nous appelons le Gouvernement soudanais à honorer ses engagements en facilitant la mise en œuvre du cadre convenu, notamment par le déploiement au Darfour d'une force de maintien de la paix conjointe ONU-Union africaine. Le Conseil de sécurité jugera les efforts consentis par le Gouvernement soudanais à l'aune des progrès réels qui seront réalisés en faveur de la paix et de la sécurité pour le peuple du Darfour.

M. Belle (Belgique) : Merci, Monsieur le Président, d'organiser ce débat. Merci au Secrétaire général adjoint, M. Holmes, pour le rapport qu'il vient de nous faire de sa mission récente en Afrique.

Nous voudrions en premier lieu faire quelques commentaires sur la situation au Darfour. La Belgique est très préoccupée par l'aggravation de la violence et des tensions au Darfour, et ce depuis l'été dernier. La mort de cinq soldats sénégalais de la Mission de l'Union africaine au Soudan en offre un triste exemple et, comme M. Holmes, nous exprimons nos condoléances aux familles de ces soldats. Les attaques contre les civils, menées tant par les forces gouvernementales que par les forces rebelles et les milices, se poursuivent, et les violations graves du droit international se multiplient. De telles violations sont évidemment inacceptables, et on ne peut tolérer qu'elles perdurent.

Tout en soulignant la responsabilité première du Gouvernement soudanais, la Belgique demande instamment à toutes les parties d'assurer la protection des civils. Pour arrêter la spirale de la violence, le Gouvernement soudanais doit mettre fin à l'impunité et arrêter les responsables sans délai afin qu'ils aient à répondre de leurs actes. La Belgique se félicite du consensus intervenu la semaine dernière au Conseil des droits de l'homme, qui démontre la profonde préoccupation de l'ensemble de la communauté internationale quant à la situation des droits de l'homme au Darfour.

La dégradation de la situation sécuritaire a également pour effet d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire au Darfour. M. Holmes a évoqué cette question. La Belgique s'inquiète de ce que le niveau de risque pour les organisations humanitaires soit devenu tel que la plus grande opération humanitaire du monde s'en trouve menacée. À cet égard, la Belgique salue les discussions avec le Gouvernement soudanais sur l'accès de l'aide humanitaire, sur les garanties de sécurité pour les agents humanitaires et sur la levée des entraves bureaucratiques.

Par ailleurs, la Belgique se félicite de la signature, entre le Gouvernement soudanais et l'ONU, le 28 mars 2007, du communiqué conjoint sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour. Nous espérons que cet engagement du Gouvernement sera rapidement mis en pratique.

De manière plus générale, la Belgique est d'avis que pour assurer la paix au Darfour, la communauté internationale doit poursuivre une stratégie globale consistant en plusieurs volets. Ces volets doivent être de nature complémentaire et non interchangeable. Il faut parallèlement intensifier les efforts de relance du processus politique sur la base de l'Accord de paix pour le Darfour, déployer rapidement une force de maintien de la paix efficace et robuste et, enfin, faire pression sur les parties pour qu'elles coopèrent.

À court terme, vu l'extrême volatilité de la situation sécuritaire et humanitaire, il importe que le module d'appui lourd soit mis en œuvre impérativement. Nous partageons l'analyse de M. Holmes signalant que la situation au Darfour a détourné l'attention de la communauté internationale de la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Sud-Soudan. À notre avis, la communauté internationale doit stimuler les parties à prendre des mesures efficaces pour accélérer la mise en œuvre de cet accord. La communauté internationale doit poursuivre fermement son engagement pour accompagner cette mise en œuvre.

M. Holmes a évoqué la dimension régionale de la crise humanitaire, et notamment le fait qu'elle touche le Tchad et la République centrafricaine. Tout comme M. Holmes, la Belgique est préoccupée par les répercussions de la crise humanitaire multiforme sur les populations civiles dans ces deux pays, le Tchad et la République centrafricaine. Ma délégation est convaincue que la protection des civils, des personnes déplacées et des réfugiés doit être la priorité absolue de la communauté internationale. Il importe en effet d'agir diligemment pour enrayer la propagation du conflit du Darfour.

La Belgique est alarmée par la poursuite des conflits intercommunautaires et transfrontaliers dans l'est du Tchad, conflits qui ont provoqué ces trois derniers mois un accroissement spectaculaire du nombre de personnes déplacées, s'établissant désormais à 140 000 personnes, et qui ont exacerbé l'insécurité à l'intérieur et aux alentours des 12 camps de réfugiés, mais également dans les villes et dans les villages.

La Belgique condamne fermement toute exploitation des populations, tout recrutement forcé, y compris des enfants, par les divers groupes rebelles.

La Belgique est aussi préoccupée par les conditions de sécurité dans le nord de la République centrafricaine. Ces conditions de sécurité demeurent très précaires, M. Holmes l'a signalé. Les informations selon lesquelles le nombre de personnes qui ont dû quitter leur foyer en raison des violences dépasse désormais 280 000 personnes sont alarmantes. Elle note que le Président Bozizé s'est engagé à enquêter de manière approfondie sur toutes les exactions dont se seraient rendus coupables les militaires. Ici encore, la lutte contre l'impunité est une condition essentielle pour établir une paix durable.

D'une manière plus générale, la Belgique soutient le principe de l'envoi d'une force de maintien de la paix au Tchad et en République centrafricaine, et ceci dans le but de protéger les populations civiles en danger et de prévenir les attaques transfrontalières. Un déploiement devrait s'appuyer sur l'accord préalable du Gouvernement et devrait disposer des moyens suffisants et d'un mandat robuste afin d'assurer efficacement sa propre sécurité mais également celle des populations civiles. Pour la Belgique, une des leçons essentielles des dernières années est que l'envoi d'une force ne doit se concevoir qu'en lien étroit avec le soutien à une perspective de processus politique.

Pour terminer, j'insisterai sur le fait que la situation humanitaire qui règne dans d'autres pays africains appelle également la plus grande attention de la part de la communauté internationale.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : À mon tour, je remercie M. Holmes de son exposé empreint de réalisme et de ses observations sur son récent voyage au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine, où il est extrêmement difficile de protéger les civils en raison de la poursuite du conflit au Darfour et de ses répercussions, qui exacerbent la crise humanitaire qui touche des centaines de milliers de civils. Nous partageons les préoccupations exprimées par M. Holmes face à la détérioration continue de la situation sur le terrain et à l'augmentation du nombre des victimes du conflit, des attaques contre les camps ainsi que des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Nous engageons vivement les autorités soudanaises et les autres gouvernements concernés à s'acquitter de leurs obligations découlant de la responsabilité qui leur incombe au premier chef de protéger leurs populations civiles.

Compte tenu de l'importance vitale du bon acheminement des secours humanitaires, nous rendons hommage à toutes les organisations humanitaires qui poursuivent leurs activités en dépit de la violence et des attaques dont leurs agents sont victimes. En effet, de nombreuses informations montrant qu'il est désormais commun que le personnel et le matériel des opérations humanitaires soient pris pour cible au Darfour, nous craignons que les efforts humanitaires ne puissent durer à long terme. Nous prions instamment le Gouvernement soudanais de continuer de coopérer pleinement avec l'ensemble des organismes humanitaires.

La Slovaquie se réjouit du communiqué récemment signé par l'ONU et le Gouvernement soudanais en vue d'alléger la charge administrative qui entrave les opérations de secours et de proroger le moratoire sur les restrictions imposées aux activités des organisations non gouvernementales. Nous voudrions dire toutefois que nous demeurons préoccupés par les tracasseries bureaucratiques qui freinent le travail humanitaire au Darfour, comme les retards constatés dans la délivrance des visas et des permis de travail.

La Slovaquie considère que la communauté internationale doit s'efforcer de répondre efficacement aux besoins immédiats des réfugiés et personnes déplacées dans la région. C'est pourquoi nous réitérons notre position que le seul moyen de sauver les populations du Darfour, de l'est du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine réside dans le déploiement d'une force internationale de maintien de la paix dans la région.

Dans la mesure où il est inacceptable de laisser impunis les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, l'impératif de juger les responsables des atrocités commises au Darfour et dans les pays voisins doit être une évidence. C'est pourquoi nous

approuvons sans réserve l'enquête menée par le Procureur de la Cour pénale internationale, et nous demandons au Gouvernement soudanais de lui fournir toute la coopération voulue.

Pour empêcher les violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, le Conseil devrait selon nous réfléchir à la manière de tirer un plus grand parti des sanctions ciblées.

Enfin, la Slovaquie reste alarmée par la situation humanitaire qui prévaut dans un grand nombre de pays africains. Connaissant le terrible sort des civils, en particulier des femmes et des enfants, pris dans l'étau des conflits armés, nous exprimons notre soutien aux efforts constants que déploie l'ONU pour renforcer la protection des civils et les dispositifs humanitaires grâce auxquels la communauté internationale intervient en temps utile et avec efficacité en cas de crise humanitaire et d'urgence.

À ce sujet, nous voudrions demander au Secrétaire général adjoint dans quelles régions africaines il compte encore se rendre. Étant en outre alarmés par la situation humanitaire du Zimbabwe, nous saurions gré à M. Holmes de nous indiquer s'il prévoit de se rendre dans ce pays.

M. Biabaroh-Iboro (Congo) : Au nom de ma délégation, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour son exposé complet, édifiant et poignant sur la situation humanitaire en République centrafricaine, au Tchad et au Soudan, notamment au Darfour et au Sud-Soudan. Assurément, le tableau est sombre et les défis importants. Nous voudrions dire que c'est une question de responsabilité à tous les niveaux. En ce qui nous concerne ici, la communauté internationale et, particulièrement, le Conseil de sécurité se doivent de prendre et d'assumer leur part de responsabilité.

Il s'agit de situations tragiques qui concernent la vie de populations en grand danger. Loin de nous l'idée d'évacuer la responsabilité des gouvernements et, plus généralement, des autorités politiques de ces pays. Mais comme l'a si bien dit le Secrétaire général adjoint, il s'agit de situations complexes, qui dépassent les capacités de réponse des seuls pays. Nous appuyons les appels lancés par le Secrétaire général adjoint pour que des solutions soient trouvées au plan national en exerçant des pressions sur tous les acteurs politiques dans ces différents pays. À cet égard, les restrictions imposées au travail du personnel humanitaire sont intolérables, et nous les condamnons.

Mais nous insistons surtout sur l'assistance internationale, à travers des stratégies régionales de règlement des problèmes graves qui sont à l'origine des situations douloureuses que vivent les populations civiles au Tchad, en République centrafricaine et au Darfour.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons nous aussi le plaisir de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. John Holmes. Étant donné que c'est la première fois qu'il intervient devant le Conseil de sécurité, nous lui souhaitons plein succès dans ses importantes fonctions.

Comme M. Holmes l'a confirmé dans son compte rendu sur le voyage qu'il a effectué dans la région, il y a tout lieu de s'alarmer devant la situation humanitaire qui prévaut au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Il est surtout préoccupant de voir que le nombre des réfugiés et des personnes déplacées augmente, de même que celui des attaques commises par des groupes armés contre la population civile. Le contexte sécuritaire dans lequel opèrent l'ONU et les organisations internationales humanitaires est particulièrement difficile.

Comme dans toute zone de conflit, la résolution des problèmes humanitaires du Darfour dépend d'un règlement politique viable de la crise, ce qui exige l'adhésion à l'Accord de paix pour le Darfour des groupes armés qui ne l'ont toujours pas signé. Nous appuyons les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Darfour, M. Jan Eliasson, et du médiateur de l'Union africaine pour le Darfour, M. Salim Ahmed Salim, afin d'aboutir à un accord de paix global.

Les décisions prises par les autorités soudanaises sous l'impulsion de M. Holmes revêtent une grande importance, de même que la signature, le 28 mars dernier, d'un communiqué conjoint entre l'ONU et le Soudan sur l'appui à fournir aux activités humanitaires engagées au Darfour. Nous espérons que la partie soudanaise s'acquittera rigoureusement des obligations contractées.

C'est en premier lieu au Gouvernement soudanais qu'il incombe de protéger les populations civiles du Darfour. Cela dit, sans le soutien efficace de l'ONU, il

est fort probable que cette tâche ne pourra être menée à bien. Nous estimons par conséquent qu'il est important de mettre rapidement en œuvre le plan en faveur d'une solution progressive à la question du Darfour, tel que proposé par le Secrétaire général, en prévoyant un module d'appui lourd à la Mission de l'Union africaine au Darfour et le déploiement postérieur d'une opération mixte avec la participation de l'ONU et de l'Union africaine.

Il importe, dans le contexte du dialogue avec le Gouvernement soudanais, qu'un accord soit conclu sur les paramètres prévus pour la contribution de l'ONU au maintien de la paix au Darfour.

Les recommandations du Secrétaire général peuvent contribuer à améliorer la situation humanitaire au Tchad, en République centrafricaine et au Sud-Soudan. Ces recommandations portent sur le déploiement, dans plusieurs régions du Soudan, d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, dont l'objectif premier serait de protéger la population civile. Les modalités spécifiques d'une telle présence doivent être arrêtées par l'ONU et le Gouvernement de ces pays. Nous appuyons le travail réalisé par le Secrétariat dans ce domaine.

L'amélioration de la situation humanitaire au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine ne sera guère possible sans une aide continue, notamment une aide alimentaire, de la part de la communauté internationale. Nous estimons que l'utilisation du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires créé pour contribuer aux activités humanitaires sous-financées au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine est pleinement justifiée et nous espérons que ce fonds sera alloué de manière objective et non politisée.

M. de La Sablière (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint M. Holmes de son exposé très détaillé et je voudrais moi aussi lui dire que nous sommes heureux de sa nomination et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux de succès dans sa mission qui est une mission très importante. Nous nous réjouissons, nous nous félicitons qu'il ait décidé que son premier voyage se fasse dans une région où la situation humanitaire est l'une des plus graves, sur laquelle notre Conseil se penche et devra continuer à se pencher.

La gravité de la situation humanitaire qu'il vient de décrire au Soudan, au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine soulève de nombreuses interrogations et souligne à quel point nous devons, je pense, être préoccupés. Tout d'abord, ce qui est frappant au Darfour, c'est la dégradation des indicateurs humanitaires qui se rapprochent des seuils d'urgence alors qu'ils avaient marqué une légère amélioration, l'année dernière, grâce aux efforts extraordinaires des travailleurs humanitaires au Darfour. Dans sa lettre au Secrétaire général du 6 mars dernier, le Président Bachir se prévalait de la stabilité de ces indicateurs.

Il est particulièrement préoccupant d'apprendre que l'aggravation de la situation au Darfour risque d'avoir raison du travail remarquable qui avait été accompli par les opérateurs sur le terrain. Le courage des milliers de travailleurs humanitaires qui continuent d'œuvrer malgré la violence, malgré les harcèlements, les menaces, les restrictions d'accès pour porter assistance aux quelque quatre millions de Darfouriens qui dépendent de l'aide internationale, doit, je pense, être salué par notre Conseil et je fais confiance à la présidence pour trouver le moyen de faire connaître l'appréciation du Conseil de sécurité à l'égard de ces travailleurs humanitaires qui doivent avoir tout notre appui.

Il est par ailleurs particulièrement préoccupant que les déplacements se poursuivent au Darfour depuis le début de l'année. Des dizaines de milliers de personnes ont dû fuir leur foyer depuis le mois de janvier en raison de l'insécurité généralisée et de la violence envers les civils. Le fait que les camps atteignent la limite de leur capacité, alors que les nouveaux déplacés continuent d'affluer chaque jour, doit interpeller notre Conseil. De même, les récits qui nous parviennent relatant les actes de barbarie et la généralisation de la violence sexuelle sont choquants et ne font que renforcer notre détermination à agir et à sanctionner les responsables.

Face à cette situation dramatique, le Conseil de sécurité est d'accord sur la stratégie globale qui doit être menée, puisque nous essayons d'agir à la fois dans le domaine humanitaire, sur le processus politique et également pour renforcer la présence des forces de maintien de la paix sur le terrain. Je reviendrai sur ces différents points.

Premièrement, il me semble qu'il nous faut faire tout notre possible pour obtenir une amélioration de la situation sécuritaire au Darfour, aussi bien en termes de protection des civils que de sécurité des travailleurs humanitaires. Dans sa récente lettre au Secrétaire

général, j'ai noté que le Président Bachir assurait que la protection des civils relevait de la seule responsabilité de la police soudanaise. Je pense que notre Conseil et l'ONU ne peuvent accepter une telle affirmation. Comme l'a dit justement M. Holmes, le Gouvernement soudanais a une responsabilité particulière pour éviter une catastrophe humanitaire.

En réalité, la gravité de la situation humanitaire que vient de nous décrire M. Holmes, la poursuite des violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, les actes de brutalité qui contraignent chaque jour de nouveaux Soudanais à fuir leur foyer, rappellent au Conseil qu'un climat de violence généralisée se perpétue au Darfour et qu'en fait les forces de sécurité soudanaises n'assument pas leur responsabilité à l'égard des civils.

Bien sûr, la responsabilité de protéger, et nous en avons largement parlé en 2004, incombe en premier lieu au Gouvernement, mais sa défaillance oblige la communauté internationale à s'en mêler. Toutes les parties sur le terrain portent une responsabilité dans la perpétuation de ce climat d'insécurité généralisée, et notre Conseil doit être prêt à en tirer les conséquences.

Deuxièmement il est impératif que l'accès des travailleurs humanitaires à l'ensemble des populations ayant besoin d'assistance humanitaire soit facilité. La France a pris note des garanties fournies récemment par le Gouvernement soudanais pour faciliter les opérations humanitaires internationales au Darfour. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais il ne s'agit que d'un pas. Nous espérons que les autorités soudanaises à tous les échelons mettront en œuvre ces mesures de façon résolue.

Je rappelle que la suppression des entraves aux opérations humanitaires est déjà l'un des objectifs convenus dans le communiqué commun entre l'ONU et le Gouvernement soudanais de juillet 2004.

Cependant, les efforts humanitaires ne résoudront en rien le problème sous-jacent du Darfour qui exige une solution politique. À cet égard, je voudrais réitérer le plein soutien de la France aux efforts des médiateurs de l'ONU et de l'Union africaine, Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim, en vue d'obtenir de toutes les parties qu'elles respectent le cessez-le-feu et en vue de favoriser la relance du processus politique de l'accord d'Abuja.

Je voudrais enfin assurer le Secrétaire général de notre appui dans ses efforts conjoints avec ceux de l'Union africaine en vue de déployer au Darfour une présence de maintien de la paix vraiment capable d'améliorer la sécurité de la population civile.

En évoquant la force africaine, je voudrais présenter mes condoléances au Gouvernement sénégalais pour la perte des cinq soldats qui œuvraient pour la paix au Darfour.

Nous avons noté les entretiens récents entre le Secrétaire général et le Président Al-Bashir, à Riyad. Nous attendons confirmation, dans les prochains jours, des signaux donnés. Nous attendons du Gouvernement soudanais qu'il mette en œuvre les engagements qui ont été pris à Addis-Abeba en décembre dernier. Il me semble que le Conseil ne peut plus attendre longtemps, car ce qui est en jeu, c'est le sort des populations au Darfour et la stabilité de la région.

S'agissant des conséquences que cette crise a sur les pays voisins, je voudrais maintenant évoquer les situations au Tchad et en République centrafricaine. Des dizaines de milliers de Tchadiens et de Centrafricains ont été déplacés ces derniers mois, et le Secrétaire général adjoint vient de souligner l'urgence des besoins humanitaires. Le Tchad et la République centrafricaine ont besoin, au plus vite, de notre appui pour faire face aux besoins, qui sont considérables.

En République centrafricaine, la situation humanitaire très difficile dans tout le nord du pays, les nouveaux déplacements massifs et les abus commis sur les civils sont particulièrement inquiétants. À cet égard, j'ai bien noté l'analyse qui nous est présentée par M. Holmes et les réponses qu'il a suggérées.

S'agissant du nord-est, la poursuite de l'insécurité demeure étroitement liée à l'instabilité dans les régions frontalières du Tchad et du Soudan voisins. Nous saluons l'annonce récente, par M. Holmes, de l'ouverture des bureaux de coordination humanitaire du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans le nord du pays. J'ajouterai que le déploiement, à la frontière orientale, d'une force des Nations Unies, qui est souhaité par le Président Bozizé et dont nous avons parlé récemment, est, de l'avis de mon pays, absolument nécessaire.

Par ailleurs, je partage l'analyse du Secrétaire général adjoint sur le Tchad. La communauté internationale, je crois, a trop longtemps sous-estimé la gravité de la crise qui affecte ce pays du fait de la situation au Darfour. Les violences ont déjà déplacé 120 000 personnes dans l'est, indépendamment des

réfugiés, qui sont au nombre de 230 000. Malgré ses faibles ressources et la contrainte que cela représente pour les populations hôtes, le Tchad a déployé des efforts importants, notamment en accueillant sur son territoire ces 230 000 réfugiés. Mais la situation, nous le savons, est fragile. Les organisations humanitaires font face à un flot croissant de déplacés avec des moyens limités, et l'insécurité se répand, y compris autour des camps.

J'ai noté que M. Holmes considère que depuis la visite du Conseil de sécurité, la situation humanitaire s'est dégradée dans l'est. Je comprends de ses propos qu'il considère que l'armée tchadienne, qui doit faire face à des attaques des rebelles, n'est pas en mesure, s'agissant de l'aide, de sécuriser cette région. Il me paraît important que la mission du Département des opérations de maintien de la paix, dont le principe a été acquis lorsque le Ministre des affaires étrangères du Tchad, M. Allam-Mi, est venu dialoguer avec le Conseil de sécurité, puisse se rendre rapidement à N'Djamena et que nous ayons un rapport qui nous permette, sur cette base, de prendre éventuellement des décisions.

Mme Tincopa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions également remercier M. Holmes pour les informations qu'il nous a fournies; ces informations actualisées nous permettent de comprendre ce qui se passe dans cette partie de l'Afrique. Nous tenons à préciser que nous partageons sa préoccupation concernant la détérioration de la situation sécuritaire dans la région, qui complique les opérations du programme d'aide humanitaire.

Nous regrettons qu'en dépit des bonnes intentions de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, la population civile et, en particulier, les personnes déplacées et les réfugiés des trois pays cités ne soient toujours pas protégés, et que l'impunité totale continue de régner. Face à cette situation difficile sur le terrain, où, comme nous l'avons entendu, les femmes et les filles sont violées et font l'objet de vexations et les jeunes garçons sont recrutés par les milices et par les groupes en conflit, nous sommes pris au piège d'apparentes discussions techniques sur la présence de l'ONU et de l'Union africaine, dans le cas du Darfour, et sur la présence multinationale, dans le cas du Tchad. Nous constatons que les conséquences de ces retards sont des pertes en vies humaines.

Comme d'autres, nous convenons qu'il est essentiel de surmonter la crise du Darfour pour assurer la stabilité du Soudan et de la région, et en particulier du Tchad et de la République centrafricaine. À cet égard, nous tenons à appuyer tous les efforts déployés, le travail réalisé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et également par le médiateur de l'Union africaine, M. Salim Ahmed Salim, dans le cadre de consultations avec les différentes parties au conflit pour faire avancer le processus de paix.

Nous tenons également à souligner que nous nous sommes félicités des progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de paix global dans le sud, dont le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continuera de favoriser la mise en œuvre. Il importe que le Gouvernement prenne des mesures pour mettre en œuvre un plan de développement social dans cette région.

Nous considérons également comme un élément positif l'accord signé par le Gouvernement soudanais et l'ONU dans le but de faciliter la distribution de l'aide humanitaire. À cet égard, nous voudrions demander à M. Holmes son opinion sur ce que peut faire le Conseil de sécurité pour veiller à la pleine application de cet accord, qui, selon moi, est très important pour la protection de la population civile, c'est-à-dire pour l'aide et l'assistance humanitaire.

De même, nous voudrions lui demander si le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a pris des mesures en prévision de la prochaine saison des pluies, pour éviter que l'accès de l'aide humanitaire dans cette région ne soit entravé.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : À l'instar des orateurs précédents, je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Holmes, pour son rapport clair et détaillé, mais surtout percutant.

Je me réjouis vivement qu'aucun des membres de ce Conseil n'ait déclaré que cette question relevait d'autres instances de l'Organisation. Lorsque la souffrance humaine traverse les frontières, elle en devient de fait une question dont le Conseil de sécurité doit se saisir. N'oublions pas que les frontières sont affaire de diplomates, de responsables politiques et de cartographes, mais que pour les personnes qui vivent dans ces régions, elles n'ont que peu d'importance, voire aucune.

Le Panama insiste sur le fait que nous devons trouver comment faire en sorte que les différents organes et conseils de l'ONU agissent de manière plus coordonnée. Cela s'applique en particulier au Conseil

de sécurité et au Conseil des droits de l'homme. Récemment, le Conseil des droits de l'homme a envoyé une mission au Soudan, mais celle-ci s'est vue refouler à la frontière. Ce Conseil et le reste de l'Organisation n'ont fait aucun cas de cet événement déplorable. Par ailleurs, le Conseil des droits de l'homme vient d'adopter une résolution sur le Soudan, mais nous n'en avons pas officiellement pris note dans cette enceinte.

Le Panama réaffirme également que les effets concrets de la déclaration faite par nos chefs d'État et de gouvernement en septembre 2005, soulignant le lien entre sécurité, développement et droits de l'homme et consacrant le principe de la responsabilité de protéger, se font encore attendre. À la fin de son exposé, M. Holmes a déclaré que la situation déplorable des droits de l'homme en général dans la région est essentiellement liée à la situation politique qui y prévaut.

À l'ONU, on a tendance à régler les problèmes politiques à l'échelon bureaucratique, à travers le Secrétariat ou les diplomates – tendance à laquelle nous nous conformons aujourd'hui. Je me demande s'il ne serait pas temps pour l'Organisation de veiller à ce que les dirigeants politiques d'aujourd'hui, les différents pays et les diverses régions assument un rôle plus direct dans de telles situations, et que les visites effectuées dans ces pays ne se limitent pas à simplement renforcer les relations politiques et économiques bilatérales, mais visent, d'une manière ou d'une autre, à consolider les liens entre les dirigeants politiques – qui, comme les diplomates, ont une façon bien à eux de communiquer – afin de lutter plus résolument et plus vigoureusement contre les problèmes de violations des droits de l'homme.

M. Holmes pourrait-il réagir sur ces points?

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint John Holmes, qui assiste ès qualité à sa première séance du Conseil de sécurité, et pour le remercier de son exposé sur la visite récente qu'il a effectuée au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Nous partageons l'opinion selon laquelle la situation humanitaire dans la région – au Darfour, dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine – suscite de graves inquiétudes, notamment à mesure que le climat se fait plus délétère.

Ma délégation reconnaît qu'à défaut d'une solution pacifique durable à la question du Darfour, la crise humanitaire qui frappe la région sera de plus en plus difficile à régler. Cependant, en attendant de voir émerger la paix au Darfour, toutes les parties doivent tout mettre en œuvre afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée sans entrave.

Nous saluons par conséquent la signature récente du communiqué conjoint entre le Gouvernement soudanais et l'ONU sur la facilitation des activités humanitaires au Darfour. Nous encourageons le Gouvernement soudanais et l'ONU, ainsi que les organisations humanitaires, à faire le meilleur usage possible de ces efforts de facilitation pour aider à alléger la souffrance humaine.

Nous estimons qu'il convient de répondre en priorité aux besoins humanitaires. Mais il est encore plus impératif de parvenir à un règlement politique, qui doit permettre de trouver une solution définitive à la crise humanitaire au Darfour et contribuer au règlement des crises qui secouent l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine.

À cet égard, nous nous réjouissons des résultats qu'a produits la récente réunion, à Riyad, entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Président en exercice de l'Union africaine (UA), le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Président Bashir, notamment leur engagement à redoubler d'efforts pour associer toutes les parties au processus de paix et accélérer la réconciliation politique, de même que leur reconnaissance de la nécessité, pour l'ONU, l'UA et la Ligue des États arabes, de rechercher ensemble un règlement rapide et global du conflit pour mettre fin à la détresse humanitaire au Darfour.

S'agissant de la situation humanitaire qui prévaut dans l'est du Tchad, nous aimerions connaître l'opinion du Secrétaire général adjoint sur la manière dont les Nations Unies pourraient améliorer les choses en attendant le déploiement, sous l'égide de l'ONU, d'une mission de surveillance et de protection dans la zone.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi la bienvenue au Secrétaire général adjoint Holmes et je le remercie pour son exposé, qui nous aide à mieux appréhender les origines et la dynamique de l'instabilité qui prévaut aujourd'hui dans les régions voisines du Darfour.

Je dirais d'emblée que l'Italie se joint aux autres délégations pour exprimer ses plus vives préoccupations devant la situation humanitaire dans la

région, ainsi que pour saluer le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les efforts personnels de M. Holmes.

La protection des civils sur le terrain est une responsabilité largement partagée. Elle est la ligne directrice de nos travaux, un principe sur lequel nous devons toujours fonder nos débats et nos décisions. L'Italie appuie le rôle de l'ONU à cet égard. Nous soulignons la nécessité de voir les autorités soudanaises coopérer pleinement avec l'ONU et les organisations humanitaires présentes dans la région. Nous estimons que les questions d'accès et de sécurité revêtent une importance capitale, comme on l'a déjà fait remarquer ce matin.

En même temps, nous nous félicitons de l'attention que le Secrétaire général adjoint Holmes a, lors de sa visite à Djouba, accordée aux problèmes non résolus du Sud-Soudan. Nous y voyons un signal important que ces problèmes doivent être abordés dans un cadre régional adapté. Le Conseil ne doit pas laisser la crise du Darfour détourner son attention du processus de paix en cours dans le sud, mais elle doit renouveler ses pressions individuelles et collectives sur les parties concernées.

Enfin, nous nous réjouissons de la position de consensus exprimée par le Conseil des droits de l'homme en ce qui concerne les droits de l'homme au Darfour. Nous attendons avec intérêt qu'il y soit concrètement donné suite.

J'ai quelques questions à soumettre au Secrétaire général adjoint Holmes.

Premièrement, pour ce qui est de la signature du communiqué conjoint entre le Gouvernement soudanais et l'ONU, nous estimons qu'il s'agit d'un engagement important qui tombe à point nommé pour les activités des opérations humanitaires. Des textes semblables ont été signés par le passé, mais ils n'ont malheureusement jamais été complètement suivis d'effet. Le Secrétaire général adjoint a-t-il reçu des garanties supplémentaires quant à la mise en œuvre du communiqué?

Deuxièmement, que pense M. Holmes des conséquences que pourraient avoir les bonnes nouvelles sur le volet humanitaire? Peut-on y voir un signe, une indication encourageante de bonne volonté de la part des autorités soudanaises, quelque chose qui permettrait de renforcer aussi les efforts déployés actuellement sur le plan politique?

Enfin, s'agissant du Tchad, il me semble que le Secrétaire général adjoint Holmes, après avoir rencontré le Premier Ministre du pays, a publiquement exprimé un optimisme relatif. Pourrait-il donner plus de détails à ce sujet et nous dire s'il a des raisons d'être confiant?

Je ne saurais conclure sans adresser les profondes condoléances de l'Italie aux autorités sénégalaises et aux familles des soldats de la paix de la Mission de l'Union africaine au Soudan qui ont été tués dimanche dernier.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires pour son exposé, dont nous pensons qu'il a sensibilisé et soulevé des inquiétudes au sujet des difficultés d'ordre humanitaire que rencontrent certains États africains. Nous nous associons aux autres nations pour appeler à une prise en charge aussi rapide que possible de la situation humanitaire dans ces pays et à la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire aux nations touchées par les conflits qu'il a mentionnés.

Il ne fait aucun doute que la situation humanitaire au Darfour, au Tchad et en République centrafricaine exige que nous continuions d'œuvrer pour que ces pays poursuivent leurs efforts de relèvement. Cela doit se faire en collaboration et en coordination avec le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, dans un effort pour offrir la protection nécessaire au personnel des organisations de secours humanitaires.

Nous nous félicitons des promesses explicites faites ces dernières semaines par le Gouvernement soudanais à la suite des réunions positives qu'a organisées le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Les mesures prises par le Gouvernement soudanais, telles que décrites par le Secrétaire général adjoint, sont la meilleure preuve qui soit des progrès enregistrés sur cette question.

Au plan politique, ma délégation se réjouit des réunions constructives qui se sont tenues à Khartoum, ces dernières semaines, entre le Président soudanais et M. Salim Ahmed Salim dans le but de relancer l'Accord de paix pour le Darfour. Nous croyons que cela permettra d'aplanir les divergences entre le Gouvernement soudanais et l'ONU en ce qui concerne le plan en trois étapes que prévoient l'Accord de paix pour le Darfour, les pourparlers d'Addis-Abeba et les accords d'Abuja. Nous saluons les efforts déployés par les États de la région. Par ailleurs, le Sommet arabe de Riyad a également abordé la question du Darfour en

vue de trouver des solutions rapides et efficaces à cette crise.

Nous ne devons laisser passer aucune chance de restaurer la paix, que ce soit au Darfour ou dans toute autre zone de conflit. Il nous faut nous appuyer sur les progrès accomplis pour instaurer la paix et la stabilité et pour faire pleinement comprendre les causes profondes de ces problèmes. Nous estimons que l'option militaire n'est pas propice à résoudre une crise, quelle qu'en soit l'origine. Nous pensons également que la meilleure manière de sortir d'une crise consiste à définir un mécanisme de discussions franches qui soit basé sur le respect et une volonté politique authentique et sincère aux niveaux national, régional et international.

Aux trois États que j'ai mentionnés incombe la responsabilité principale de protéger leur population civile, tout en prenant toutes les mesures légitimes nécessaires pour protéger leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Nous appelons ces gouvernements à faire tout le nécessaire pour traduire en justice tous les auteurs de crimes, de façon à mettre fin à l'impunité et à restaurer l'état de droit.

Nous avons quelques questions à poser aux Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Premièrement, comme M. Holmes ne participe pas aux efforts politiques entrepris par M. Salim Ahmed Salim et M. Jan Eliasson, nous aimerions connaître son opinion à leur sujet. Deuxièmement, le Gouvernement soudanais n'a pas rejeté la proposition en trois étapes, mais a déclaré que certains de ses aspects contredisaient l'Accord de paix pour le Darfour. M. Holmes a-t-il abordé la question avec le Gouvernement soudanais?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni.

Je commencerai par remercier le Secrétaire général adjoint pour son exposé, qui donne beaucoup à réfléchir.

Il est frappant de constater que, trois ans après que nous avons, pour la première fois, débattu de cette question, la situation au Soudan, et en particulier au Darfour, reste désespérée et que, pire encore, en dépit des efforts du Conseil de sécurité, de la famille des Nations Unies et de tous les autres acteurs, elle a contaminé les pays voisins.

Au Soudan, les travailleurs humanitaires, y compris ceux des organisations non gouvernementales, aident les plus vulnérables à faire face aux sérieux obstacles qu'ils rencontrent constamment. J'estime que ces travailleurs méritent l'appui et la reconnaissance du Conseil. Le communiqué conjoint est particulièrement à propos, mais il ne sera utile que s'il est mis en œuvre. Par le passé, trop d'arrangements sont tombés en désuétude ou n'ont tout simplement pas été appliqués. Nous appellerons par conséquent toutes les parties prenantes à rendre des comptes et nous attendrons d'elles qu'elles mettent véritablement leurs engagements en pratique.

Pour vraiment faire une différence dans la situation humanitaire en question, le Gouvernement soudanais et – en particulier aujourd'hui – les rebelles doivent prendre de nouvelles mesures concrètes. Il faut que l'embargo sur les armes soit respecté. Nous devons nous entendre sur un cessez-le-feu et le mettre en œuvre, engager un processus politique et parvenir à un accord, mettre fin aux attaques contre les travailleurs humanitaires et la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) – et, comme tous, nous pleurons la mort, en début de semaine, de cinq soldats de cette mission – et toutes les parties concernées doivent assumer la responsabilité qui leur incombe de respecter le droit international humanitaire. Parallèlement, le Gouvernement soudanais doit maintenir son blocus sur les attaques aériennes. Bien évidemment, nous attendons dès que possible le déploiement du module d'appui lourd et de la force conjointe, car si tous les intéressés n'agissent pas d'urgence dans tous ces domaines, nous devrons affronter une nouvelle crise. La seule option consiste à prendre des mesures fermes contre les auteurs de violations.

S'agissant du Tchad et de la République centrafricaine, les terribles attaques sur les localités de Tiero et Marena, samedi, nous ont tristement rappelé la situation qui nous a été exposée par le Secrétaire général adjoint. En ce qui concerne la nécessité de protéger les civils comme il le faut – et surtout, peut-être, tous ceux qui se trouvent dans les camps des Nations Unies et qui, s'ils se trouvent un refuge, ne sont pas encore en sécurité – nous devons garantir la sécurité. J'espère vraiment que l'on trouvera rapidement un accord avec le Président Déby et son gouvernement. Bien sûr, la volonté de la République centrafricaine d'appuyer et d'accepter une présence effective des Nations Unies est la bienvenue. Mais elle

souligne également combien la situation est difficile et pourquoi l'assistance est si nécessaire.

Enfin, pour ce qui est du Sud-Soudan et de Djouba, si compliquée que soit la tâche, nous devons maintenir notre appui au processus de Djouba et à la possibilité qu'il offre d'apporter des secours et, il faut l'espérer, de trouver une solution à la crise humanitaire très grave qui sévit en permanence dans le nord de l'Ouganda. Surtout, nous devons poursuivre nos efforts en vue de mettre un terme aux activités de l'Armée de résistance du Seigneur. Nous nous réjouissons donc vivement des efforts déployés par le Président Chissano et confirmons ce qu'a dit le Conseil dans sa déclaration présidentielle du 22 mars (S/PRST/2007/6).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Holmes pour qu'il réponde aux observations formulées au cours de ce débat.

M. Holmes (*parle en anglais*) : J'essaierai d'aborder tous les points soulevés par les représentants.

En tout premier lieu, je constate sans plaisir que l'analyse de la gravité de la situation humanitaire qui règne dans les trois pays est largement approuvée. Il est incontestable que des mesures résolues s'imposent. Je crois que c'est un message important pour chacun d'entre nous.

De plus, je suis d'accord avec ceux qui, comme les représentants de la Belgique et de la France, ont souligné que nous devions nous mobiliser pour rechercher une solution politique, à laquelle Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim œuvrent actuellement. Je suis heureux de pouvoir confirmer, en réponse au représentant du Qatar, que je soutiens pleinement ces efforts politiques. Il est selon moi fondamental de trouver une solution politique durable que toutes les parties puissent entériner puis appliquer, car, sinon, il sera très difficile de voir comment nous pouvons progresser dans le sens voulu et mettre fin au drame humanitaire que j'ai exposé.

Il va de soi que nous devons en parallèle poursuivre la mise en place d'une force de maintien de la paix renforcée au Darfour. Et je m'associe à ceux qui ont insisté sur ce point. Il importe clairement, comme l'a déclaré le représentant de l'Afrique du Sud, que nous maintenions notre appui à la présence de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS). La MUAS est confrontée à de nombreuses difficultés, qui ne se limitent pas à la mort de membres de son personnel, récemment survenue dans des conditions tragiques. Il s'agit aussi des difficultés rencontrées dans l'exécution de son mandat en raison de la situation dans laquelle elle se trouve. Elle a besoin de notre soutien. Elle a besoin que nous lui fournissions un appui ininterrompu sur les plans financier et autres, en attendant son renforcement avec le module d'appui lourd et, finalement, l'opération conjointe, condition fondamentale d'une future force. J'espère donc que chacun contribuera dans la mesure de ses moyens au maintien de la MUAS et à son renforcement.

De nombreux orateurs ont mentionné avec approbation le communiqué conjoint du 28 mars. Beaucoup se sont interrogés sur la manière de prolonger cet effort. Tout en réitérant mon adhésion à cet accord, je rappellerai aussi ce que j'ai dit dans ma déclaration liminaire : ce qui compte le plus, ce ne sont pas les termes précis de l'accord mais son application effective. Comme l'ont souligné plusieurs représentants, on a déjà vu par le passé des accords du même genre être conclus pour n'être appliqués qu'un certain temps, puis de moins en moins. Ce que nous voulons en l'occurrence, c'est une application continue et complète. Il importe à mon avis que les pays représentés à cette table et la communauté internationale en général surveillent l'application de l'accord de Khartoum par l'intermédiaire de leurs représentants sur place.

Un élément essentiel de cet accord est qu'il prévoit la mise en place d'un comité de suivi auquel siègent des représentants des donateurs et des organisations non gouvernementales et qui constituerait donc un mécanisme chargé de veiller à la bonne application de l'accord. Mais il serait aussi utile que les représentants de la communauté internationale présents à Khartoum portent à la situation une attention constante. Par exemple, peu avant que j'arrive à Khartoum à l'occasion de la réunion annuelle du consortium d'aide, principalement consacrée au Sud-Soudan, les représentants des différents pays ont fortement insisté sur la nécessité de résoudre les problèmes bureaucratiques et ont clairement signifié leur désir de voir des progrès dans ce sens. Je considère comme très positif ce genre d'attitude et, bien sûr, il est évident que ce serait une bonne chose si le Conseil de sécurité souhaitait que des rapports lui soient régulièrement remis sur l'application de l'accord.

Plusieurs représentants ont commenté mes propos sur le caractère régional du conflit en soulignant l'importance de trouver une solution au conflit du Darfour pour régler le conflit régional. Tout en étant naturellement d'accord avec cela, je rappellerai toutefois ce que j'ai dit : il s'agit dans chaque cas de conflits et de problèmes politiques nationaux qui exigent d'être résolus indépendamment, qu'il y ait ou non un règlement de la situation au Darfour. Nous ne devons pas l'oublier ni perdre de vue que ce sont là aussi des questions à régler.

Nombre de représentants ont souligné à ma suite l'importance de l'accord de paix global dans le Sud-Soudan et la nécessité de ne pas l'oublier. Je pense que ce sont les représentants de l'Afrique du Sud, du Pérou et d'Italie, par exemple, qui en ont parlé. Je répète que cela est absolument vital. L'urgence immédiate des besoins humanitaires faiblissant, je suis heureux de pouvoir dire que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) a entrepris de centraliser sa présence à Djouba, au lieu de maintenir des bureaux éparpillés dans le Sud-Soudan. Cela ne signifie nullement une diminution de notre présence. Nous restons prêts à faire face aux crises humanitaires dès leur apparition. Il importe toutefois que le reste du système des Nations Unies redouble ses efforts de développement, de relèvement et de reconstruction pour faire évoluer la situation au Sud-Soudan de façon que la transition s'y effectue sans heurt.

Le représentant de la Slovaquie s'est interrogé sur les autres conflits africains et sur mes projets de voyage. Je suis en train de mettre la dernière main à la planification de mes voyages pour les prochains mois. Ce que je peux déjà dire, c'est que j'aimerais me rendre en Somalie, où les problèmes humanitaires sont très grands. Il va de soi que cela dépendra en grande partie des conditions de sécurité. Je voudrais aussi aller en Ouganda, plus précisément dans le nord du pays, en raison de l'énormité des problèmes dont j'ai déjà parlé et de la nécessité de veiller à la poursuite du processus engagé à Djouba, au règlement définitif des problèmes et au retour des nombreuses personnes qui ont dû quitter leurs foyers. Par ailleurs, il est selon moi important que je me rende assez prochainement en République démocratique du Congo du fait, là encore, de l'immensité de nos opérations et des problèmes. Je pense aussi qu'il serait utile que j'effectue un voyage à un moment quelconque, peut-être cette année, dans les régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Tous ces déplacements seraient pour moi l'occasion non seulement d'examiner les situations de conflit, mais aussi d'étudier les problèmes causés par les catastrophes et les risques naturels, ainsi que les effets de la pauvreté. Je n'ai pour l'instant pas prévu de me rendre au Zimbabwe, mais il est possible qu'un haut responsabilité du BCAH y effectue une visite cette année.

Le représentant de la Fédération de Russie a posé une question sur le rôle du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans la région. Je dispose de quelques chiffres que je peux communiquer au Conseil. Au Tchad, le Fonds a distribué quelque 10 millions de dollars en 2006 et 7,5 millions depuis le début de cette année. En République centrafricaine, il a versé 5,5 millions de dollars en 2006 et 4,5 millions en 2007. Bien sûr, nous y avons également eu abondamment recours au Darfour, avec 34 millions de dollars alloués en 2006 et 39 millions depuis le début de 2007, notamment sous forme d'un prêt. Nous étudions les autres moyens par lesquels le Fonds pourrait intervenir dans toutes ces zones. Je pense que tout cela montre sa capacité de répondre aux besoins immédiats.

Plusieurs représentants, en particulier celui du Qatar, ont demandé ce qu'il en était de la force conjointe de maintien de la paix et de l'approche en trois phases au Darfour, mentionnant la rencontre que le Président Al-Bachir et le Secrétaire général Ban Ki-moon ont eue en marge du Sommet tenu la semaine dernière par la Ligue des États arabes. Nous avons des raisons de penser que certains progrès ont résulté de cette rencontre et nous espérons, comme le Secrétaire général l'a dit – je crois le savoir – cette semaine, qu'une réunion sera organisée la semaine prochaine à Addis-Abeba avec les représentants du Gouvernement soudanais et de l'Union africaine dans l'intention de faire avancer la mise en place du module d'appui lourd et, finalement, de la force conjointe. Je pense que nous considérons que l'objectif de cette séance est de préciser ce que nous envisageons de faire du module d'appui lourd et de la force mixte, pour éviter d'entamer de longues et peut-être vaines négociations sur les traits spécifiques de la force. Cette séance vise à éclaircir ces points, c'est ainsi que nous la voyons.

S'agissant de la force de maintien de la paix proposée au Tchad et en République centrafricaine, je tiens à dire que je suis en accord avec les représentants qui ont parlé de l'importance de la déployer rapidement, comme je l'avais également dit dans ma

déclaration liminaire. Il est évident, comme le représentant de la France par exemple l'a dit, que le Président Bozizé de la République centrafricaine est impatient de voir le déploiement de cette force à cause de la délicate situation au nord-est de la République centrafricaine, du fait d'incursions de divers types à travers la frontière. Je pense que cela souligne l'importance de progresser rapidement sur cette question.

Je peux confirmer par ailleurs, en réponse aux observations du représentant de la France, que l'ONU, mais pas nécessairement le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), propose d'ouvrir plusieurs bureaux des Nations Unies dans le nord de la République centrafricaine pour que nous puissions régler plus efficacement les problèmes humanitaires causés par les difficultés de communication et d'infrastructure.

Le représentant du Pérou a demandé quelles mesures nous envisagions de prendre en vue de la saison des pluies qui approche dans les trois pays. Je crois que nous avons pleinement conscience que la saison des pluies dans ces trois pays représente un énorme défi. Elle diffère d'un endroit à l'autre, selon l'intensité des pluies dans les différentes zones. Elle a tendance à être plus faible au nord que dans le sud des pays dans lesquels nous opérons. Par exemple, au sud-est du Tchad, il est évident que la saison des pluies rend pratiquement impossibles les déplacements dans la région. Cela peut également s'appliquer à la République centrafricaine et à certaines parties du Sud-Darfour. Il est ainsi absolument vital que l'aide nécessaire soit sur place avant la saison des pluies.

Ce problème est bien connu, mais il entraîne des difficultés considérables, par exemple, à l'est du Tchad, il convient de disposer de la quantité voulue de stocks aux endroits voulus avant que les pluies ne commencent : comme je l'ai dit, une fois que commence la saison des pluies, les déplacements sur le terrain deviennent pratiquement impossibles à cause des oueds inondés dans la région. Voilà pourquoi, par exemple, à l'est du Tchad, nous avons mis l'accent sur le développement rapide – et nous espérons qu'il sera en place d'ici à la fin de la semaine – d'un plan d'urgence de 90 jours pour toutes les organisations humanitaires qui œuvrent à la solution de ces problèmes dans l'est du Tchad, afin que tout soit en place avant le début de la saison des pluies.

Nous envisageons de faire de même en République centrafricaine. Pour donner un exemple, il est clairement indispensable que les populations déplacées en brousse que je décrivais auparavant et qui ont perdu leur stocks de semences et leurs outils agricoles, puissent avoir accès aux semences et aux outils au cours de ces prochaines semaines afin de pouvoir ensemencer et cultiver leurs champs. Dans le cas contraire, la situation alimentaire qui prévaudra dans six, 12 ou 18 mois pourrait devenir plus dramatique encore qu'à l'heure actuelle. Le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture travaillent de toute leur énergie pour assurer que ces produits pourront être distribués efficacement à ceux qui sont disséminés dans la brousse, même si l'on imagine sans peine les problèmes logistiques que cela représente en ce moment.

Le représentant du Panama a posé la question de la contribution que les dirigeants politiques peuvent offrir aux solutions politiques de certains de ces problèmes, et je suis entièrement d'accord avec lui pour dire que ceux qui visitent à un titre quelconque ces pays devraient saisir toutes les occasions d'encourager des solutions politiques et ne pas se contenter de s'intéresser aux problèmes bilatéraux. J'espère que tel sera le cas à l'avenir. Il est également très important que, lorsque des dirigeants politiques visitent ces pays, ils en profitent pour plaider en faveur des principes humanitaires et des effets positifs de l'action humanitaire – surtout, comme de nombreux représentants présents autour de la table l'ont constaté, une protection fondamentale des civils doit être mise en place dans tous les pays dont nous avons parlé de manière beaucoup plus efficace qu'actuellement.

Le représentant de l'Indonésie a demandé comment l'ONU pouvait améliorer la situation dans l'est du Tchad. Je pense avoir répondu en partie à cette question lorsque j'ai abordé le plan d'urgence de 90 jours que nous mettons en place en coopération avec toutes les organisations et agences non gouvernementales sur le terrain. Nous ambitionnons également, je crois l'avoir dit dans mes remarques liminaires, de développer pour les deux ou trois prochaines années une stratégie globale qui permettrait de s'attaquer simultanément aux problèmes des réfugiés soudanais qui se trouvent sur le terrain, des personnes déplacées et des problèmes des communautés hôtes : elles se sont montrées très généreuses, comme cela a été souligné, dans leur

accueil de réfugiés et de personnes déplacées, mais aujourd'hui il ne leur reste rien à partager et elles commencent à pâtir elles aussi des pressions qu'exercent ces populations sur les ressources d'une zone très fragile et difficile.

Le représentant de l'Italie a, comme les autres, posé une question sur la mise en œuvre rapide du communiqué commun. J'estime avoir en partie répondu à cette question. Je pense que nous n'avons aucune garantie absolue quant à la mise en œuvre de cet accord, mais nous espérons que le Comité de suivi qui a été établi constituera un mécanisme approprié. Mais, comme je l'ai dit, je pense que le plus important est de continuer tous à y porter de l'intérêt, de surveiller de près et de faire entendre notre voix si nous constatons un recul dans la mise en œuvre de cet accord qui, je pense y avoir fait allusion, est crucial à bien des égards pour la poursuite de l'effort humanitaire. C'est la combinaison de l'insécurité et des problèmes bureaucratiques qui sape le moral des travailleurs humanitaires sur le terrain et qui fragilise les opérations.

Le représentant de l'Italie a également demandé si j'avais observé des signes d'optimisme au Tchad, suite à ma rencontre avec le Premier Ministre. Je dois dire que je n'en ai pas vu. J'ai eu un excellent entretien avec le Premier Ministre du Tchad, mais je pense que les problèmes, comme je l'ai fait remarquer, demeurent très graves et peut-être même empirent. Il existe un réel problème à régler et nous devons absolument aller de l'avant, non seulement concernant l'opération humanitaire, mais aussi avec le déploiement d'une force dans la région. Il est très difficile d'envisager la protection de la population sans cela.

J'espère avoir traité de tous les problèmes que ceux qui se trouvent autour de la table ont soulevés. Je vous prie de m'excuser si j'en ai omis, mais je pense avoir couvert le sujet.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé, de la visite qu'il a réalisée au cours de son voyage et de la visite qu'il prévoit de faire à l'avenir. Je pense qu'il ressort clairement des discussions d'aujourd'hui que le Conseil est préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire, en particulier au Soudan, mais de plus en plus également au Tchad et en République centrafricaine. Je pense que nous avons tous indiqué aujourd'hui que nous considérons qu'il est urgent de trouver une solution politique, dans chacun des pays dont il a été question et entre eux. Ces pays resteront naturellement une priorité pour le Conseil.

Au nom du Conseil, peut-être pourrais-je exprimer au Secrétaire général adjoint l'admiration du Conseil, sa reconnaissance et sa gratitude pour le travail courageux, difficile et combien essentiel réalisé jour après jour par l'ONU et d'autres organismes et acteurs humanitaires dans la région dont nous avons parlé aujourd'hui, et ailleurs dans le monde. Ils méritent tous nos éloges, nos remerciements et notre appui. Peut-être puis-je demander au Secrétaire général adjoint de transmettre ce message à son équipe.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.